RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Chauffeur accompagnateur / Chauffeuse accompagnatrice de personnes à mobilité réduite

Ce professionnel ou cette professionnelle de la route a pour mission de transporter et d'accompagner des PMR (personnes à mobilité réduite). Il ou elle doit veiller à leur sécurité et à leur confort dans le véhicule.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **CAP ou équivalent**

Salaire débutant : **1867 €**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Logistique et transport

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime me déplacer, voyager, J'ai envie de piloter, conduire



© Laurence Prat/Onisep

Le métier

Certaines personnes dont la mobilité est limitée ont recours, pour se déplacer, à des conducteurs ou des conductrices ayant acquis des aptitudes adaptées à ce type de transport. Le chauffeur accompagnateur ou la chauffeuse accompagnatrice de personnes à mobilité réduite va les chercher à leur domicile, puis les installe en toute sécurité à bord du véhicule adapté. Il ou elle les accompagne à leur lieu de rendez-vous (établissements administratifs ou de soins, centres spécialisés...). Ses journées suivent donc un planning précis. Chaque personne transportée ayant besoin d'une prise en charge spécifique et d'un suivi particulier, tout transport doit être préparé avec soin. Ce métier requiert écoute, communication, bienveillance, respect et ponctualité. Savoir réagir face aux difficultés qui peuvent survenir est une compétence clé, tout comme la maîtrise des premiers secours et des gestes et postures à utiliser lors des contacts avec les personnes transportées. Ces professionnels de la route conduisent dans le respect du code de la route et de la sécurité routière en toutes circonstances. Ils sont responsables de leur véhicule dont ils prennent aussi en charge l'entretien. Les emplois se situent généralement dans les entreprises de transport, spécialisées ou non dans le transport de personnes en situation de handicap ou à besoins particuliers. Le permis B et/ou D est obligatoire, ainsi qu'une attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite.

Les études

Après la 3e

2 ans pour obtenir le CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar. Formation complémentaire à effectuer concernant la connaissance des premiers secours, les différents profils de clients, les gestes...

Il existe un TP (titre professionnel) conducteur accompagnateur de personne handicapée ou à mobilité réduite délivré par la branche professionnelle du transport.

CAP ou équivalent

→ CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar

Emploi et secteur

Secteur

Logistique et transport

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Librairie



PARCOURS

Transport et logistique

Paru le 19/08/2024
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →
J'aime me déplacer, voyager →
J'ai envie de piloter, conduire →

Autres métiers à découvrir

- Pilote de drone
- Ingénieur d'exploitation dans l'aérien
- Pilote de port
- Horairiste

Dispatcheur